

**Manifeste-programme
de la Gauche Indépendantiste**

breizhistance



**Manifesto-program
an tu kleiz evit Breizh dizalc'h**

Manifeste-programme de la Gauche Indépendantiste

L'Etat français est, de par son organisation interne centralisatrice, un paradoxe. Car aux valeurs qu'il prétend porter de façon innée répondent des faits et des actes bien moins reluisants. Et des nations comme la Bretagne en ont subi les lourdes conséquences à partir de leur assimilation dans cet entité et au fil du temps. La liberté n'est rien lorsqu'on l'on donne des leçons de démocratie et de droits de l'homme à la terre entière alors que le peuple n'a pas la parole ; quand les territoires sont organisés de façon purement administrative et arbitraires en départements et en régions dans lesquels les seuls maîtres sont les préfets et sous-préfets, personnages antidémocratiques par excellence puisque non-élus et chargés d'appliquer la politique uniforme et négatrice des différences menée par l'Etat. L'égalité est un vain mot lorsqu'on observe les inégalités sociales grandissantes et la politique financière de favoritisation des classes les plus riches de la population menée actuellement par ce même Etat ; quand les salaires des femmes sont inférieurs en moyenne à ceux des hommes. La fraternité, enfin, semble un mirage dans un Etat qui est un des derniers d'Europe à ne pas reconnaître son caractère plurinational, qui continue à nier et combattre la diversité linguistique et qui s'évertue à instituer des pratiques ostracisantes à l'endroit des populations issues de l'immigration tout en continuant de refuser tout dialogue et débat sur une réforme des institutions pour construire une démocratie de proximité.



Cet Etat est le dernier en Europe, à maintenir une politique allant dans le sens d'une négation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et de nombreux problèmes, selon nous, en découlent. Les sentiments d'éloignement du pouvoir, de malaise social ou de déficit démocratique que l'on observe souvent en Bretagne en sont les manifestations mal contenues. Face à cela, il est urgent de mettre en place des mesures allant vers de réelles évolutions institutionnelles permettant à la Bretagne de faire des choix cohérents pour son avenir.

Breizhistance pour une Bretagne Unie et Solidaire

Depuis un quart de siècle, les femmes et les hommes ayant milité au sein de la gauche indépendantiste Bretonne se sont attachés à défendre le droit du peuple Breton à maîtriser son destin en toute souveraineté. Cet engagement a pu prendre plusieurs formes : sur le terrain culturel, social, politique, anti-répressif, international.

Partout en Europe de nombreuses nations de taille comparable ou inférieure en terme de nombre d'habitants ou de surface ont accédé à une forme de souveraineté plus ou moins aboutie ces dernières années (Slovénie, Ecosse, Lettonie...). Près de 46 % des citoyens de l'Union européenne vivent dans un système décentralisé, la Bretagne reste à l'écart de ce mouvement. La faiblesse structurelle des institutions locales prive le peuple Breton de tout pouvoir politique, prive l'ensemble des composantes de ceux et celles qui vivent et travaillent ici et qui de fait ont un potentiel destin commun et plus particulièrement les classes les plus populaires, de toute capacité à prendre leurs affaires en main, et de par la même de toute capacité à imposer un modèle socio-économique alternatif au libéralisme. Depuis 1981 la gauche indépendantiste a proposé différentes formes d'alternatives électorales : en 1986 aux régionales avec la LCR, le PSU et l'UDB dans le cadre de convergences Bretonnes, en 1988 seule dans certaines circonscriptions législatives, en 1989 en participant aux cantonales ou en participant avec d'autres forces (Verts, Pobl, CRB) à des listes municipales ou en appelant à voter pour les Verts aux européennes de 1989 en raison de leurs alliances avec des nationalistes Corses. En 1992 nous avons participé avec d'autres forces reconnaissant l'existence du peuple Breton (UDB, POBL, Frankiz Breizh) à la coalition «Peuple Breton, Peuple d'Europe». A partir de 1993, nous participerons à différentes élections cantonales, législatives et municipales en assumant toujours notre identité indépendantiste. En 2004 nous avons proposé des candidats aux cantonales sous l'étiquette «Breizh Dazont « (Bretagne l'Avenir) dans le souci d'offrir un cadre aux militants indépendantistes non organisés. Ces prestations ont connu des fortunes diverses mais ont en commun de ne pas vouloir laisser l'indépendantisme dans une seule posture idéologique, ou la gauche indépendantiste dans la seule perspective de l'activisme sur nos terrains de prédilection (Unité Territoriale, lutte contre la répression, revendication en faveur de la langue Bretonne...).

Actuellement, alors que le gouvernement de Sarkozy fait subir aux peuples et aux travailleurs un vaste désengagement de l'Etat qui se traduit par des inégalités croissantes en termes d'accès aux services publics, à la culture, à l'enseignement, au logement, à un travail digne, nous pensons que les prochaines conquêtes sociales doivent émerger de là où nous vivons sur la base du droit à l'auto-détermination de chaque peuple, du partage des richesses et de la solidarité internationale.

Nous tenons à travers ce manifeste programme à réaffirmer la volonté de construire une véritable alternative démocratique pour pouvoir vivre, travailler et décider en Bretagne. Nous souhaitons présenter cette alternative et l'élaborer avec vous, dans le cadre d'un processus participatif ouvert, et dans la perspective de notre participation aux élections cantonales et municipales de 2008. Aucune force politique en Bretagne ne présente de projet concret pour briser le statu-quo institutionnel et rénover la démocratie. Construisons ensemble ce nouvel outil au service de l'émancipation du peuple Breton !

1. Logement

Le logement est devenu une préoccupation majeure des Bretons et des Bretonnes. Ceci est essentiellement dû à une hausse des loyers, du prix de vente des maisons, des terrains... Et du foncier en général. Ce phénomène prend en Bretagne certains aspects qui nous sont spécifiques et ne peuvent être résolus que par des solutions venant d'ici.

La hausse du prix du logement locatif ou à l'achat (construction incluse) n'est pas un phénomène spécifiquement Breton ; toutefois les prix se sont envolés sur une courte période (+48 % en quatre ans pour les Côtes-d'Armor entre 2000 et 2004) alors que la moyenne des salaires en Bretagne reste inférieure à la moyenne hexagonale.

- Dans les agglomérations, les jeunes couples et les célibataires aux revenus modestes ou moyens se voient relégués toujours plus loin du centre s'ils veulent avoir accès à une certaine surface et à une certaine qualité de vie. En allant s'installer, pour ceux qui ont les revenus les plus corrects et des moyens de transports personnels, dans les communes situées à la périphérie des villes, ils contribuent involontairement à reproduire un phénomène de hausse des prix. On nous répond qu'il faut être patient, qu'il n'y a pas de solution autre que l'autorégulation du marché. En attendant les marchands de biens immobiliers et les promoteurs (notamment de lotissements) s'en mettent plein les poches. Pourtant des solutions existent !

- Dans les zones côtières (et les îles) on assiste à un phénomène similaire d'exclusion des salariés de leurs zones de travail du essentiellement à la touristification de masse, à la multiplication des résidences secondaires occupés quelques mois de l'année. Ainsi dans le pays vannetais, dans certaines communes, il y a plus de 50 % de résidences secondaires. En 2003, sur les 50 000 logements construits sur le littoral de l'Hexagone, la moitié l'a été en Bretagne et 50 % étaient des résidences secondaires !



- Dans les zones rurales déjà largement touchées par la désertification, l'arrivée massive d'acheteurs européens ayant un pouvoir d'achat plus important que le nôtre contribue encore à une flambée des prix face à laquelle les plus modestes sont totalement démunis.

Pour tenter d'y répondre certaines communes de taille moyenne font l'option de la construction de logements de type lotissements construits par des promoteurs. Cette solution a le mérite d'augmenter les ressources de la commune grâce aux impôts locaux ; toutefois cela n'empêche pas les salariés les achetant de s'endetter pour de très longues périodes.

Pour tenter de limiter la flambée des prix, la région Bretagne, qui a rappelons-le un budget équivalent à celui de Rennes Métropole, a choisi de mettre en place en 2005 un Etablissement Public Foncier suite à une série de mobilisations suscitées à l'origine par les indépendantistes de gauche. Cette structure a pour but d'aider les groupements de communes à racheter les terrains ou habitations qu'elles frappent de préemption en apportant les fonds nécessaires à ces rachats, afin de bloquer les prix de vente et pour les attribuer aux ménages les plus modestes. Nous nous félicitons de cette initiative. Toutefois les limites en sont évidentes :

- Cette initiative doit être validée par le Conseil d'Etat, ainsi une décision intéressante qui peut avoir un impact direct sur notre quotidien met des années à être effective car nous n'avons aucun type de souveraineté décisionnelle. En attendant les prix continuent de flamber !

- Le budget du Conseil Régional est ridiculement faible, donc les caisses de l'Etablissement Public Foncier Régional (EPFR) seront vite... vides !

- La droite locale, dans les conseils municipaux et au conseil régional, a tout fait pour saboter le processus d'adhésion des groupement de communes à l'EPFR.

La Bretagne n'ayant pas le droit d'édicter ses propres lois, nous ne pouvons comme en Ecosse mettre en place de manière effective le droit au logement opposable. Nous ne pouvons pas non plus décider de créer un impôt sur les résidences secondaires supérieur à la taxe habituelle de 15 % (en plus de la taxe foncière et de la taxe d'habitation) qui alimenterait un fond de logement social sans rapport aucun avec le prétendu «fond de solidarité logement» qui incombe aux seuls départements depuis la loi du 13 août 2004. Ne serait-il pas plus judicieux de mutualiser les compétences des départements, de la région, des communes, des pays et des communautés de communes dans le cadre d'un office public Breton du logement ?

Nous mettons toutes ces contradictions en avant pour montrer combien le combat pour la souveraineté du peuple Breton est un combat pour la démocratie et la solidarité. Seul un parlement Breton ayant de larges prérogatives et ressources serait à même de résoudre ces problèmes qui ici prennent une forme spécifique.

Dans cette attente nous nous engageons dans les conseils où nous siégerons à exiger :

1) Le vote d'un moratoire sur la construction de logements de type lotissements, et pousser les conseils municipaux à user de leur droit de préemption pour racheter terrains et logements vides pour briser la courbe spéculative (c'est-à-dire en modifiant s'il le faut le Plan Local d'Urbanisme).

2) La participation effective des communes à l'E.P.F.R. tant en y adhérant (c'est à dire en augmentant le budget) qu'en le sollicitant. Y compris pour les communes de Loire-Atlantique !

3) L'utilisation des fonds perçus via les nouvelles ressources d'impôts locaux en priorité à des projets de solidarité en terme de logement.

4) Un nombre toujours plus important de logements sociaux (HLM...) dans les centre-villes (notamment des grandes agglomérations).

5) L'utilisation plus fréquente de la loi de réquisition.

6) La restitution au peuple Breton des terrains et bâtiments occupés par l'armée française.

2. Transports

L'incapacité d'une partie de la population bretonne à se loger près de son lieu de travail, la pollution et l'effet de serre ou la mauvaise desserte de certaines zones posent avec acuité la question de l'accès à des transports collectifs, non polluants et bon marchés (voire gratuits) comme axe central d'un projet politique pour la Bretagne.

Les communautés de communes, les communes, les conseils généraux, en collaboration avec le conseil général sont amenés à élaborer ensemble des politiques de transports tant routiers que ferroviaires. La superposition des strates décisionnelles complexifie le contrôle de ces politiques par la population. Les avancées en termes de tarifs acquises par exemple sur une ligne de bus départemental ne peuvent s'appliquer au-delà des frontières administratives qui correspondent assez peu aux réalités sociales et économiques. Les catégories les plus modestes cumulent tous les handicaps en étant rejetées en terme de logements et loin de leurs lieux de travail, mais aussi des axes de transports collectifs et d'une certaine socialisation. Contre ce phénomène d'exclusion nous nous engageons à :

Dans les conseils généraux :

- 1) Oeuvrer à une cohérence des politiques tarifaires des différents conseils généraux (Loire-Atlantique incluse).**
- 2) Développer des lignes de transports collectifs là où il n'y en a pas pour un meilleur maillage de la Bretagne, notamment nord / sud.**
- 3) Gratuité des transports pour les demandeurs d'emploi et les détenteurs de minima sociaux sans limitation.**

Dans les municipalités :

- 1) Ouverture de lignes de bus publiques pour désenclaver les quartiers populaires et les zones rurales.**
- 2) Gratuité des transports, dans un premier temps pour tous les revenus inférieurs ou égaux à 1200 euros ; dans les villes universitaires, attribution de la gratuité des transports aux étudiants payant une taxe d'habitation.**

Dans les deux institutions, nous devons œuvrer à pousser le conseil régional à renégocier un partenariat plus social et plus ambitieux en terme de desserte avec la SNCF et à favoriser des modes de transport des produits plus cohérents (ferroutage, cabotage). La priorité ne doit pas être donnée exclusivement au TGV. Il faut établir un plan de mise en réseau des aéroports existants par le train, plutôt que la création d'un nouvel aéroport à Notre-Dame-des-Landes.



3. Solidarités et luttes contre les discriminations

Face aux désengagements de l'Etat accentués par l'élection de Nicolas Sarkozy, nous devons ici en Bretagne réinventer de nouvelles solidarités envers les personnes les plus fragiles. Nous pensons que seul un parlement Breton permettra d'élaborer une véritable politique de redistribution en faveur des plus démunis et ce d'autant plus alors que nous constatons que l'Etat central externalise ses tâches de solidarité vers les conseils généraux sans véritables contrepartie de moyens. En attendant nous défendrons au sein des conseils généraux et des municipalités :

- 1) Le refus de la casse des conventions collectives et du droit du travail par le recours à des contrats comme le Revenu Minimum d'Activité (RMA) ou des dispositifs type Revenu de Solidarité Active (RSA). Ce n'est pas le rôle des collectivités territoriales de compléter le revenu des salariés, mais c'est par l'action collective des travailleurs que nous gagnerons un revenu salarial décent pour tous.**
- 2) Nous devons conditionner les aides aux entreprises des différents conseils à un non-recours de leur part à ce précédent type de dispositifs.**
- 3) Au sein des communes et des conseils généraux, nous nous battons pour faire avancer l'idée d'un revenu minimum pour les 16/25 ans, toujours exclus du dispositif RMI.**
- 4) Alors que les retraités issus des classes populaires subissent comme les autres la baisse du pouvoir d'achat, nous ne saurions nous contenter des prérogatives des départements en faveur de la solidarité avec les anciens. C'est pour cela que nous revendiquons des retraites et pensions décentes, particulièrement dans les cas les plus scandaleux que sont par exemple ceux des femmes d'agriculteurs et d'artisans, des ouvriers agricoles...**
- 5) La permanence des discriminations envers les personnes handicapées est intolérable : une vraie politique de solidarité doit être initiée (droit au logement, égalité face au travail et au salaire, accessibilité).**
- 6) Nous devons offrir la garantie aux anciens d'un cadre de fin de vie qu'ils choisissent, accompagnée dans tous les cas de services à la personne sans logique de rentabilité. Le statut et la formation des auxiliaires de vie est à ce titre une priorité.**
- 7) La mise en place de sites au plus près des populations permettant une plus grande visibilité du combat des femmes afin qu'elles s'y autoorganisent contre le sexisme, les violences machistes, les discriminations.**
- 8) Une politique de sensibilisation et de lutte contre les discriminations en matière d'orientation sexuelle.**

4. Santé

Alors que régulièrement nous devons nous battre pour accoucher ou nous faire soigner dans des structures hospitalières de proximité, nous constatons que seules les mobilisations populaires ont empêché la fermeture de nombreux services (la maternité de Paimpol, de Karaez/Carhaix...). Nul doute que les autorités françaises chercheront à fermer d'autres sites, et ainsi démontreront qu'elles ne garantissent pas le même accès à la santé pour tous. C'est pourquoi, alors que les franchises médicales risquent de pousser certains usagers à ne plus aller consulter pour ne pas faire de dépenses, nous devons garantir à tous un service de santé de proximité.

1) C'est pour cela que nous défendrons dans les assemblées où nous serons élus le maintien des structures de santé existantes en Bretagne. Les CHR doivent offrir dans les zones rurales et les quartiers, des services de prévention et d'urgence au plus près des habitants...

2) Une écoute attentive doit être portée à la demande sociale en matière de l'ouverture de maison de naissance, alternative potentielle à la naissance en milieu hospitalier.

3) La gestion par le département de l'APA ne doit pas dédouaner les collectivités territoriales de leurs obligations en terme d'accompagnements des anciens, notamment ceux atteints de la maladie d'Alzheimer. L'augmentation massive de lieux d'accueil spécialisés, la création de postes adaptés et la formation des personnels existants doit constituer une politique transcendant les choix partisans.



5. Développement économique harmonieux

L'implantation d'entreprises sur le territoire d'une commune est bien sûr un acquis en terme d'embauches et de revenus via les taxes professionnelles. Nous pensons que sur ce sujet les représentants du peuple doivent associer leurs décisions avec la population de façon plus importante, notamment pour les subventions aux entreprises. Dans l'Hexagone, la politique fiscale ne garantit ni équité, ni une juste répartition des richesses. La taxe d'habitation, la taxe foncière et la taxe professionnelle doivent être placées sous contrôle direct du peuple breton. Nous nous engageons à défendre les positions suivantes :

1) **Marchés publics : lors des appels d'offres faits par les communes et les conseils généraux, ceux-ci doivent en priorité choisir des entreprises locales qui suivent une charte où elles s'engagent à pratiquer l'égalité homme / femme pour les salaires, une rémunération digne et le respect de l'environnement.**

2) **Associer les comités de quartiers aux décisions liées à l'installation d'entreprises en prenant en compte le tissu économique existant. La recherche de la taxe professionnelle sur le court terme ne doit pas être privilégiée.**

3) **Dans les grandes agglomérations comme dans les zones rurales, nos municipalités s'engagent à favoriser la création et le maintien des commerces et services de proximité plutôt qu'à privilégier l'implantation de grandes enseignes. Il faut bien évidemment œuvrer à la valorisation du savoir-faire local, du commerce équitable. Cela signifie aider de façon accrue et en priorité les petites entreprises, les unités coopératives, les entreprises du tiers-secteur dans les domaines sociaux, culturels et environnementaux.**

4) **Il faut limiter les cadeaux fiscaux alloués aux multinationales lors de leur implantation.**

6. Environnement

Des luttes antinucléaires de Plogoff ou du Carnet, de la pollution des rivières aux récentes mobilisations contre les lignes Très Haute Tension ou le réacteur EPR, de la lutte contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes aux marées noires et agressions contre le littoral, les Bretons se sont souvent sentis concernés par l'écologie et la défense d'un cadre de vie harmonieux et respectueux de l'environnement.

Si les mobilisations restent nécessaires c'est aussi à travers la gestion des collectivités que nous pouvons influencer sur nos comportements et modes de consommation. C'est pourquoi nous défendrons là où nous serons élus :

- 1) **La reconquête de l'eau par une remunicipalisation de sa distribution. Les conditions d'attribution de ce marché à des multinationales se font souvent dans des conditions opaques et favoriseront à terme (si ce n'est déjà fait !) une proximité fort peu saine entre élus et puissants lobbies financiers. Cela favorisera de plus un regard public plus important sur la qualité de l'eau. Il faut favoriser le développement de mini-stations d'épuration à l'échelle des hameaux plutôt que l'assainissement individuel en redéployant en ce sens la fiscalité sur l'assainissement et la taxe de dépollution.**
- 2) **Dans les zones rurales, le développement des transports collectifs et du covoiturage.**
- 3) **Dans les zones urbaines l'extension du domaine cyclable. Cela sous-entend évidemment l'organisation de services de mise à disposition de vélos, mais aussi la mise en place de parkings pour les cycles privés.**
- 4) **Impliquer, comme nous l'avons déjà dit, de façon plus importante les municipalités et conseils généraux dans l'utilisation de produits responsables d'un point de vue environnemental.**
- 5) **Développer les services de conseils publics aux individus comme aux collectivités ou entreprises en matière de comportement éco-responsable, en informant notamment de façon plus importante sur les normes de Haute Qualité Environnementale pour les constructions.**
- 6) **A favoriser l'étude de la mise en place de toutes les énergies renouvelables et de leur intégration effective dans les territoires et l'urbanisme.**
- 7) **La solidarité active avec les citoyens poursuivis pour destruction de plants OGM.**
- 8) **La mise en place de décrets interdisant sur le territoire de la commune la culture d'OGM, n'en déplaise au préfet et aux tribunaux administratifs, pour continuer à alimenter le débat public et la vigilance populaire.**
- 9) **Une très grande vigilance de respect de notre littoral en matière d'attribution de permis de construire et de respect du domaine public.**
- 10) **Une nécessaire réflexion sur les pollutions sonores ou visuelles.**
- 11) **Les déchets doivent être collectés et valorisés par des services publics : remunicipalisation de ces services là où ils ont été privatisés.**
- 12) **La mise en place de référendums locaux sur l'installation des équipements de production et de transports électriques, type THT, centrales électriques, tout comme sur les incinérateurs et les décharges.**
- 13) **Réaffirmer la souveraineté du peuple Breton en matière de refus d'installation nucléaire sur son territoire et sa solidarité avec ceux et celles qui luttent contre cette forme d'énergie partout sur la planète.**

7. Agriculture et pêche

Sur ce point, voter pour les candidats de la gauche indépendantiste c'est voter pour :

- 1) La reconnaissance du rôle social et économique de l'agriculture comme élément essentiel du développement rural en Bretagne et d'un rapport plus équilibré entre les villes et les campagnes.**
- 2) L'arrêt des constructions de type industriel, la limitation des ateliers hors-sol et le contrôle strict des épandages.**
- 3) Pour une incitation à la reconversion vers une agriculture intégrée et la mise en place d'un accompagnement à cette reconversion et aux diagnostics énergétiques.**
- 4) Pour la maîtrise des pollutions pour reconquérir la qualité de l'eau et de notre alimentation, indissociable de la reconquête par le public de la distribution des eaux, trop souvent gérée par des multinationales.**
- 5) Pour un arrêt des subventions publiques aux bateaux-usines et pour des aides accrues au maintien et au développement des métiers de la pêche artisanale.**
- 6) Pour que les réserves foncières gagnables à travers la mise en place d'un vrai Etablissement Public Foncier Régional (EPFR) ne soient pas uniquement consacrées à la construction de logements mais également au maintien d'activités agricoles en gardant comme perspective l'installation de jeunes agriculteurs, y compris en zones péri-urbaines et touristiques.**
- 7) C'est enfin se prononcer pour une représentation directe de la Bretagne, au nom du droit à l'égalité absolue entre les nations qu'elles soient grandes ou petites, dans les instances de négociations internationales pour la pêche et l'agriculture, comme par exemple à Bruxelles.**

8. Education

Alors qu'on observe un désengagement de l'Etat dans ce domaine, nous défendons le maintien d'un service public d'éducation gratuit et laïc de proximité et donc un transfert de compétences. Le désengagement de l'Etat dans l'éducation doit être compensé par une mutualisation des moyens des différentes collectivités territoriales. C'est pour cela que de façon générale :

- Nous défendons au sein des collectivités territoriales existant en Bretagne (même si nous devons dépasser ce cadre à terme) une éducation populaire mettant le bien-être et le développement de l'enfant en avant.
- Nous revendiquons également le droit à la scolarisation en langue bretonne de la maternelle à l'université.
- Nous souhaitons, dans le cadre d'un service public breton d'éducation, outre la création et le développement des services publics de garde d'enfants, défendre le droit de scolariser nos enfants dès deux ans, refuser la réorientation dès la fin du CM2, le maintien du baccalauréat professionnel en quatre ans, le maintien des lycées agricoles et professionnels publics, la garantie d'accès à l'Université en Bretagne et aux concours (de par des aides) ainsi que le maintien de toutes de les filières, y compris celles considérées comme non rentables par le Medef.
- Nous réaffirmons notre volonté de suppression des rectorats, instances non démocratiques par excellence, aux ordres de Paris et n'entendant jamais nos vœux dans les domaines sus cités.

Scolarité élémentaire :

- 1) **Chaque commune doit réellement proposer un soutien scolaire gratuit dans le temps périscolaire. L'accès de tous les enfants aux cantines municipales doit être garanti.**
- 2) **Chaque conseil où nous siégerons s'engage à promouvoir une filière immersive ou bilingue breton-français.**
- 3) **La volonté des élus et conseils municipaux doit être respectée pour l'ouverture, la création ou le maintien de classes (particulièrement bilingues).**
- 4) **Développer de vraies aides et moyens pour l'accueil des enfants handicapés qui doivent suivre la même scolarité que tous. Cela passe par un vrai statut pour les assistants de vie scolaire qui travaillent à leur bien-être.**
- 5) **Embaucher du personnel non enseignant dans les écoles immersives DIWAN pour aider concrètement cette structure, qui offre un service d'éducation populaire laïc et gratuit en langue bretonne.**
- 6) **Embaucher du personnel non enseignant (ATSEM) massivement.**

Secondaire :

- 1) **Maintien des filières bilingues publiques dans les collèges et lycées là où elles existent en primaire, dans une logique de proximité.**
- 2) **Suppression des cours de Breton en visio-conférence, méthode beaucoup moins efficace pédagogiquement, et embauches correspondantes.**
- 3) **Création d'un cours d'initiation à la langue et à l'histoire de Bretagne dans chaque école, collège et lycée de notre pays animé par du personnel rémunéré par nos collectivités.**
- 4) **Création d'un programme de découverte des différentes communautés représentées par les travailleurs immigrés de Bretagne afin d'instaurer un dialogue entre chaque composante de la société Bretonne et ce le plus tôt possible. Les collectivités territoriales peuvent jouer un rôle important contre la xénophobie en finançant de tels projets.**

Universités :

Tout comme la formation par alternance et l'apprentissage qui doivent bien entendu être soutenus et développés, les universités ne sont pas du ressort des conseils municipaux et généraux ; toutefois elles ont un poids économique et socio-historique important ici. Les dernières réformes universitaires suscitent de nombreuses craintes car elles semblent remettre en cause la pluralité des enseignements proposés, dans une perspective rentabiliste. Elles sont une traduction de plus du désengagement de l'Etat. Elles remettent en cause notre droit à faire des études chez nous et aggravent une situation qui amène déjà de nombreux étudiants de Bretagne à aller effectuer leurs études de troisième cycle en région parisienne.

Ce désengagement est inégal, et nous ne sommes visiblement pas dans les priorités du pouvoir parisien puisqu'il n'hésite pas à investir des sommes colossales dans certaines grandes écoles parisiennes et beaucoup moins dans les universités bretonnes. Nous remarquons que même des tâches tel que le simple versement des bourses n'est plus effectué de manière satisfaisante par les services de l'Etat central.

Face à cette situation, nous affirmons que les collectivités locales bretonnes doivent pousser à une collaboration des différentes universités de Bretagne et à une mutualisation des compétences pour garantir les statuts des personnels et le maintien des filières et le caractère démocratique et gratuit des études universitaires.

9. Cultures et loisirs

1) Nous nous engageons à défendre l'accès à la culture sous toutes ses formes, y compris en milieu rural et dans les quartiers populaires en lien avec le riche tissu associatif breton.

2) Nous devons renouer avec la tradition d'auto-éducation du mouvement ouvrier de Bretagne qui a su mettre en place les premières bourses du travail (Nantes et Fougères). Cela passe par la prise en compte de la nouvelle donne syndicale (émergence des SUDs, SLB, CNT...) afin de confier aux syndicats la gestion et l'animation de nouvelles bourses du travail unitaires. Elles doivent remplir leur rôle initial : lieux de rencontre, de débat, d'éducation, de solidarités construites à la base, de loisirs, d'activités sportives...

3) Les municipalités doivent assurer une visibilité accrue à la richesse du monde associatif en leur attribuant par exemple la gestion d'équipements culturels d'importance en refusant toute logique de privatisation.

4) Il faut étudier la mise en place de structures autogérées par la jeunesse dans un cadre non institutionnel ou marchand par l'organisation d'un (ou plusieurs) centre autonome de la jeunesse comme il en existe à Strasbourg, Berne ou dans de nombreuses villes d'Italie ou du Pays Basque. C'est un moyen efficace de responsabiliser la jeunesse plutôt que de la stigmatiser et de garantir l'accès aux concerts, expos, et à toutes les formes d'expressions culturelles. L'autoorganisation plutôt que la répression !

5) Les collectivités locales et territoriales doivent avoir une politique incitative en matière d'attribution de subventions aux associations s'engageant à utiliser des produits locaux dans leurs activités.

6) Nous pensons que les nouvelles technologies offrent des perspectives intéressantes pour que chacun puisse contribuer à la diversification du paysage télévisuel et radiophonique. Cela passe par le soutien aux télés et radios locales existantes, mais aussi par une éducation à l'image permettant à chaque quartier et chaque commune de donner la parole à ses habitants en brisant ainsi la dualité médias étatiques / médias privés et de construire une alternative concrète au manque de représentation de larges parties de la Bretagne dans les informations dites «régionales» tout en défendant, évidemment, la diversité linguistique. Rendons la parole au peuple !

7) Il est souhaitable de rééquilibrer entre sports et entre clubs professionnels et amateurs ; par ailleurs, afin de donner une visibilité au dynamisme du monde sportif breton, les communes et conseils généraux doivent voter des motions et faire pression sur le conseil régional, les fédérations internationales et les autorités sportives mondiales afin que nous puissions avoir des sélections nationales bretonnes de football, de cyclisme, de basket-ball, de volley-ball, de hockey... Comme les Ecosais, les Iles Feroë, les Gallois, nous avons le droit de donner à nos jeunes sportifs la chance d'une carrière internationale !

8) La Bretagne s'est enrichie de la présence sur son sol de nouveaux arrivants venus ici vendre leur force de travail. Il nous semble important que ces Bretons aient la possibilité de connaître l'histoire de notre pays. Les différentes fédérations ou structures culturelles (Conseil Culturel de Bretagne, Institut Culturel de Bretagne...) doivent en partenariat avec les collectivités et les associations de travailleurs immigrés mettre en place un programme de découverte (éventuellement dans leur langue d'origine) des différents aspects culturels, historiques et linguistiques de Bretagne. C'est par la connaissance mutuelle de nos origines que nous construirons ici un futur commun.

9) Les politiques de jumelage des municipalités doivent se faire en priorité avec les nations sans état ou en lutte contre l'impérialisme et dans un esprit de solidarité internationaliste et de partage entre les peuples.

10. Politique linguistique

Nous réaffirmons la langue bretonne comme langue nationale du peuple Breton, sans pour autant nier l'importance de la diversité linguistique actuelle présente en Bretagne qu'elle soit d'ici (expression gallèse) ou d'ailleurs (langues issues de l'immigration).

L'érosion rapide de ce qui reste du socle de locuteurs dont la langue bretonne est le parler premier n'est pas compensée par la croissance des filières bilingues ou immersives dans les écoles, ni par l'engouement des adultes pour l'apprentissage de cette langue, ni par les déclarations solennelles des élus ou par des votes à portée symbolique. C'est avant tout dû à l'absence de pouvoir politique en Bretagne !

Récemment, le phénomène d'arrivée massive de locuteurs non francophones et non brittophones dans certaines zones de Bretagne est venu renforcer ce déséquilibre. Les institutions locales (notamment certains conseils généraux comme celui des Côtes-d'Armor) ont en effet exhorté les communes à intégrer dans leurs publications des articles en anglais par exemple ; les services de certaines sous-préfectures (comme celle des Côtes-d'Armor) ont mis en place des services d'accueil en langue anglaise pour les nouveaux arrivants... Autant de droits élémentaires qui sont refusés aux brittophones, comme le montre la difficulté que nous avons à faire respecter des droits élémentaires comme choisir dans quelle établissement scolaire nous pouvons scolariser nos enfants en langue bretonne ; quand on observe l'impossibilité à aller au-delà d'une présence symbolique de la langue bretonne dans la vie publique malgré des revendications exprimées pacifiquement, et quand on voit la place ridicule accordée à notre langue sur les ondes notamment publiques.

Dans les communes et conseils généraux nous pouvons aider à faire progresser sensiblement la place de la langue bretonne grâce à un certain nombre de mesures concrètes, en gardant comme objectif la normalisation totale de la langue bretonne en Bretagne et en garantissant une possibilité d'accès à cette langue pour tous et toutes partout sur le territoire breton.



Cela passe au niveau municipal par la signature de l'accord «Ya d'ar Brezhoneg» dans les municipalités dans une perspective de progression et la nomination d'un adjoint en charge de la politique linguistique et le renforcement des aides à l'Office de la langue bretonne. Ce n'est qu'un premier pas vers l'officialisation de langue Bretonne.

Enfin le gallo qui est un élément essentiel de l'identité bretonne doit être promu et défendu partout où il existe une demande sociale.

Au niveau des départements, un simple constat en dit long sur ce qu'il est possible de faire (même si nous sommes pour la disparition de ces structures) ; pour la langue bretonne, le Finistère consacre 2,50 € par habitant, les Côtes-d'Armor et le Morbihan moins d'un euro ; enfin, l'Ille-et-Vilaine et la Loire Atlantique les sommes ridicules de 0,09 € et 0,03 € respectivement. Cela illustre le décalage entre les discours et les actes de certains élus et le manque total de cohérence entre les votes symboliques comme ceux du conseil régional et la pratique concrète des élus des mêmes partis dans les instances départementales.

11- Pour de véritables institutions démocratiques : un pouvoir politique populaire breton

Comme on peut le comprendre à la lecture de ce manifeste-programme, notre démarche consiste à oeuvrer à l'amélioration des conditions de vie quotidienne des Bretonnes et Bretons. En effet, nous ne saurions résumer notre vision de la revendication nationale bretonne à la valorisation de la langue bretonne et de quelques éléments culturels propres.

La Bretagne est avant tout notre cadre de vie actuel, un espace socio-économique cohérent et reconnu internationalement, un espace de projection historique, un espace de solidarités à taille humaine. La Bretagne pourrait constituer un modèle de développement équilibré, un réseau de villes moyennes formant un terrain propice à une croissance urbaine raisonnée et de développement équilibré entre villes et campagnes. C'est pourquoi nous formulons ce manifeste programme au sein du cadre le plus proche des gens : la commune et le canton.

Les collectivités territoriales existantes nous offrent une faible marge de manoeuvre permettant par une gestion plus démocratique une plus juste répartition des richesses, la création de nouvelles solidarités et la défense de notre identité. Toutefois notre perspective ne se limite pas à la gestion de ces faibles institutions. Notre objectif stratégique reste la reconnaissance de l'existence du peuple Breton et donc de son droit légitime à l'autodétermination nationale, ce qui inclut bien évidemment la forme de souveraineté pour l'instant la plus aboutie : l'indépendance.

La superposition (communes, communautés de communes, pays, cantons, départements, région, Etat, Europe) des strates décisionnelles constitue un obstacle à la mise en place d'une démocratie de proximité, et à l'exercice de la souveraineté nationale du peuple Breton. D'autant que dans l'actuelle construction européenne ce sont les Etats constitués qui restent les véritables sujets de droits et peuvent donc continuer à nier comme le fait la France son caractère plurinational et le droit démocratique à l'autodétermination des peuples qui la composent.

Ce projet de construction nationale depuis les communes et les cantons répond à une double exigence démocratique pour construire un pouvoir politique populaire Breton.

1) Il faut d'abord souligner les contradictions des partis dits de « gauche » (notamment ceux qui gèrent le Conseil Régional de Bretagne, quatre conseils généraux sur cinq, un nombre importants de municipalités et de communautés de communes...) qui à l'occasion et notamment en raison de la présence à leurs cotés d'autonomistes / régionalistes des Verts et de l'UDB, prétendent avoir des velléités décentralisatrices ou régionalistes mais ne passent jamais du discours aux actes alors que la loi leur permet de faire progresser la démocratie en Bretagne et de par la même la conscience nationale du peuple Breton.

- Pourquoi les élus (de droite comme de gauche) ne se servent ils pas des possibilités légales pour réintégrer le pays nantais en Bretagne comme le leur permet l'article L4122-1 du code des collectivités territoriales qui permet à une assemblée départementale de modifier ses limites administratives ?

- Pourquoi le conseil régional de Bretagne et le conseil général de Loire Atlantique se limitent ils à des coopérations dans le domaine du tourisme, à des opérations coûteuses telle la Breizh Touch et pas, par exemple, dans le domaine du logement ou de la gestion de l'eau ?

- Pourquoi le conseil régional de Bretagne n'a-t-il fait aucune demande de transfert de compétences dans le domaine de l'éducation, du logement par exemple ? Pourquoi avoir simplement demandé le transfert de compétence de la gestion des ports prévu de toute façon par les recommandations européennes ?

- Pourquoi ne pas utiliser au delà des votes symboliques du conseil régional de Bretagne et du conseil général de Loire-Atlantique toutes les possibilités légales notamment l'exigence de la mise en place d'un référendum sur le retour de la Loire-Atlantique dans l'espace Breton et d'un transfert de compétences dans de multiples domaines dans le cadre d'une collectivité territoriale Bretonne unique qui passe par la suppression des départements ?

Poser toutes ces questions c'est y répondre : notre courant politique est le seul à vouloir contruire la nation Bretonne depuis la gauche, dans une perspective démocratique. Les autres forces politiques n'ont aucun intérêt à l'émergence d'un pouvoir politique Breton, car cela remettrait en cause leurs potentats locaux comme les : communautés de communes, conseils généraux, ou encore le conseil régional dont le mode d'élection, de contrôle, de représentativité ne garantit pas une vie démocratique pleine et entière. En effet les élus se cooptent au sein des communautés de communes, c'est un recul démocratique que nous refusons. Les conseils généraux et le conseil régional ne sont pas constitués par un mode d'élection incluant un tant soit peu de proportionnelle. Des pans entiers de la société Bretonne n'y sont pas représentés.

C'est pourquoi s'engager à nos côtés en votant ou faisant voter pour nos candidats c'est réaffirmer l'exigence d'une assemblée bretonne souveraine élue à la proportionnelle intégrale pour gérer une collectivité territoriale unique et pour l'élection par l'ensemble des électeurs des élus des communautés de communes.



2) La construction d'un espace Breton démocratique et souverain passe aussi par un renforcement de la démocratie à la base, c'est pourquoi nous nous engageons résolument à oeuvrer pour la mise en place d'assemblées populaires (comités de quartier ou de pays) visant à permettre à la population de discuter du budget des communes ou regroupement de communes. Le vote du budget d'une commune et la définition des priorités d'investissement doivent être confiés au peuple et aux travailleurs au sein d'assemblées locales d'habitants. Une part importante du budget doit être confiée à la souveraineté populaire.

Le conseil municipal serait alors le garant de l'application effective de ces décisions dans le cadre des orientations politiques générales sur lesquelles il a été élu.

3) Un(e) travailleur(-euse) : une voix !

Enfin parce que la construction européenne accentue les différences entre les droits démocratiques auxquelles chacun peut prétendre en accordant le droit de vote aux élections locales aux ressortissants de l'Union Européenne et pas aux ressortissants issus d'autres Etats même si ils ont fait les guerres fruits du libéralisme, les dictatures ou la misère économique même si eux vendent leurs force de travail ici, voter pour ce projet c'est voter pour le droit de vote des travailleurs immigrés, avec ou sans papier au sein de ces assemblées de quartier et de pays. C'est une urgence démocratique devant laquelle les partis se revendiquant de la démocratie ont complètement baissé les bras.

Voter pour les listes et candidat(e)s soutenus ou présentés par la gauche indépendantiste, c'est aussi donner votre voix à des femmes et des hommes qui sauront s'élever contre les atteintes à l'emploi, aux libertés publiques politiques ou syndicales, au droit de grève, aux solidarités sociales, c'est voter pour des hommes et des femmes qui savent résister à la répression politique, et qui gardent comme perspective première dans leur action politique quotidienne le droit du peuple Breton à choisir son destin et donc son droit à l'indépendance.

Nous avons, une fois de plus, fait le choix de mettre notre sigle en retrait afin d'offrir un cadre politique à ceux et celles avec qui nous luttons et lutterons sur de nombreux sujets.

Voter pour nous c'est voter en faveur de la recomposition du paysage politique breton dans une perspective de la construction d'un pouvoir politique populaire breton qui doit être au centre des débats pour renforcer la démocratie. Nous continuerons à nous battre dans ce sens au delà des prochaines échéances électorales.

**Pour vivre, travailler et décider nous-mêmes de
notre avenir en Bretagne : Breizhistance !**